

FEDERATIONS NATIONALES DES MINEURS CGT/CFDT/FO/CFTC/CFE-CGC

Réduction honteuse des prestations sociales :

le gouvernement méprise les anciens mineurs et leurs ayants droit

En désaccord sur la réduction des prestations aux ayants droit, les représentants des Fédérations Nationales des Mineurs CGT/CFDT/FO/CFTC/CFE-CGC, ont quitté le Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM) qui était convoqué dans les locaux du Ministère du budget à Bercy ce jeudi 11 juillet 2019.

Le lieu de cette réunion symbolise à lui seul le mépris du gouvernement envers les personnes âgées aux faibles ressources. Car c'est uniquement pour « rentrer » dans les restrictions imposées sur ce budget que Ministères et Direction de cette Agence publique ont décidé de couper arbitrairement dans les aides d'actions sanitaires et sociales.

Le montant de l'insuffisance budgétaire coïncide avec celui du coup de rabot de -10 % (environ 1,3M€) qui a été appliqué dès le budget 2018 par le cabinet de Mme BUZYN.

Ces restrictions budgétaires vont pénaliser en particulier les veuves de mineurs au quotidien dans des aides essentielles tant pour des aides financières individuelles complémentaires maladies, que sur les aides sociales ou encore sur la participation du bénéficiaire à l'heure d'aide au maintien d'aide à domicile.

Les Fédérations constatent que ce gouvernement rompt avec les engagements pris au nom de l'Etat par les majorités successives qui assurent de « garantir le régime spécial de sécurité sociale dans les mines et une action sanitaire et sociale de haut niveau jusqu'au dernier ayant droit, en gage du respect de la Nation envers les mineurs qui ont contribué au relèvement de la France d'après-guerre au prix de leur vie et de leur santé ».

Les Fédérations des Mineurs sont déterminées à poursuivre leurs actions afin d'obtenir une dotation complémentaire permettant de rétablir toutes les prestations.

Elles décident de renforcer leurs actions en particulier auprès des députés de la majorité actuelle qui ont la faculté d'intervenir dans le cadre du prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale dont dépend ce budget, à la condition qu'ils veuillent véritablement être porteurs des besoins de leurs concitoyens.

Elles se réuniront dès le 4 septembre 2019 pour organiser avec leurs syndicats toutes initiatives et opportunités permettant de dénoncer cette injustice que ce soit auprès des élus sur les communes minières, voire des candidats notamment ceux investis par la majorité actuelle.

Fait à Paris, le 11 juillet 2019